

**OBJET : Cession d'un terrain rue de Verdun au Centre Hospitalier de Châteaubriant**

**EXPOSE**

Le Centre Hospitalier de Châteaubriant, troisième pôle du Département de Loire-Atlantique, met en œuvre un vaste projet de renforcement de ses capacités de soins, de prise en charge de ses patients et d'enseignement. A cet égard, la nouvelle maison pluridisciplinaire de santé regroupant des professionnels de la santé ainsi qu'une pharmacie, va ouvrir ses portes prochainement.

Afin de faciliter l'accès à la nouvelle maison pluridisciplinaire de santé, le Centre Hospitalier, devra aménager un parking à proximité, dans la continuité de celui existant, adjacent à la rue de Verdun. Pour cela, il a sollicité la Ville afin qu'elle accepte de céder à l'euro symbolique 700 m<sup>2</sup> environ pour que soit réalisé ce parking, sur une partie de la parcelle cadastrée section BP numéro 22, d'une superficie totale de 15.70 hectares.

Le parking à aménager présentera un traitement paysager de qualité assurant une insertion dans l'environnement remarquable des abords des étangs de Choisel.

Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge du Centre Hospitalier de Châteaubriant.

Il vous est proposé de céder au Centre Hospitalier de Châteaubriant, après avis du service des domaines, une surface de 700 m<sup>2</sup>, selon le plan ci-joint, sur la parcelle cadastrée section BP numéro 22.

**DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. De céder au Centre Hospitalier de Châteaubriant, ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, une partie de la parcelle cadastrée section BP numéro 22, d'une superficie d'environ 700 m<sup>2</sup>, située rue de Verdun, à l'euro symbolique ;
2. D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Les frais d'actes et de document d'arpentage qui en résultent sont à la charge de l'acquéreur.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220309-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-03-2022

Publication le : 09-03-2022

Le Maire,  
Alain HUNAUT



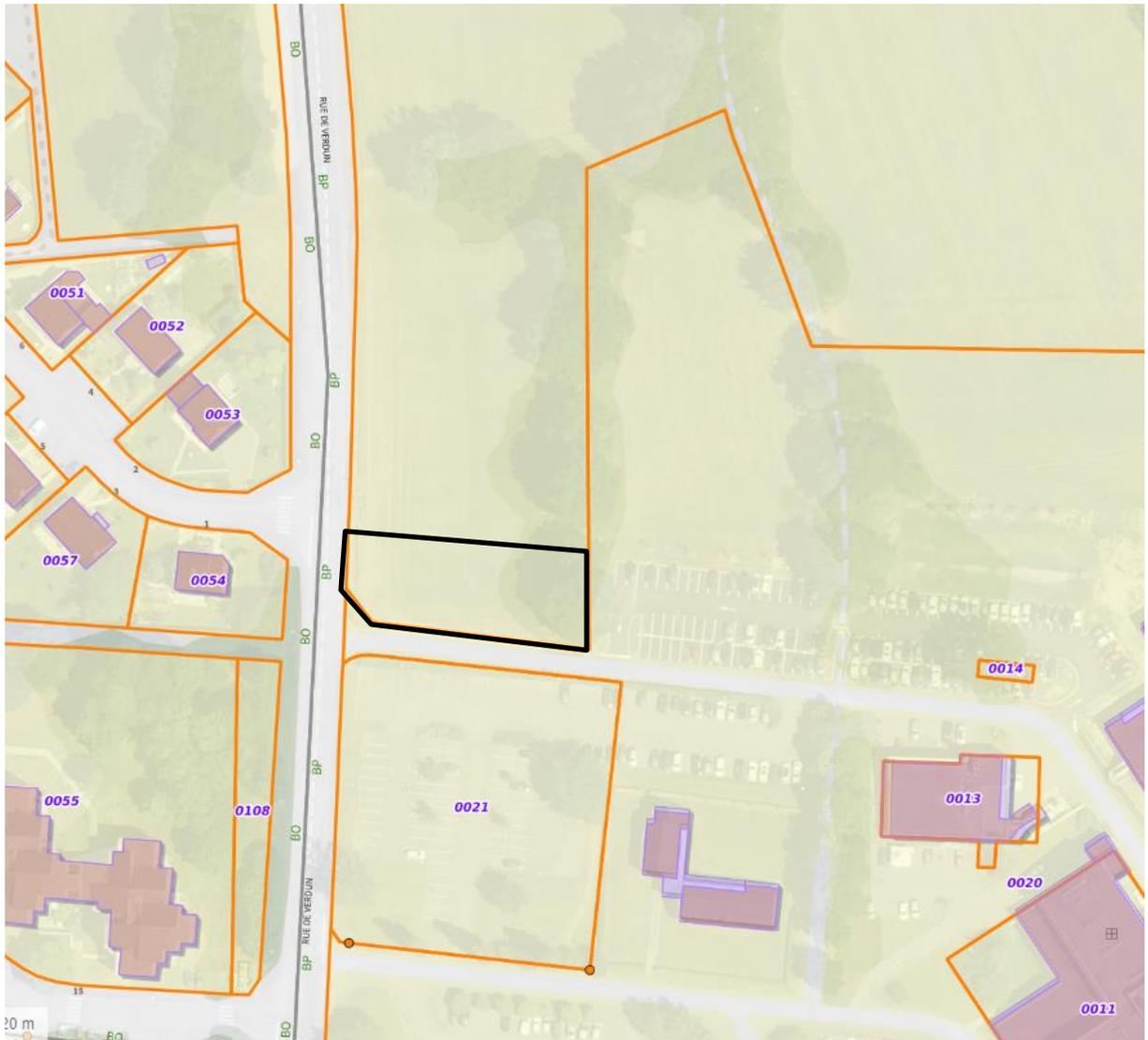
Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant  
Au Marché Couvert, le 3 mars 2022



Le Maire,  
Alain HUNAUT

**Annexe : plan de la cession**



Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220309-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-03-2022

Publication le : 09-03-2022

Le Maire,  
Alain HUNAUT



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Hunault', written over a diagonal line.



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 3 MARS 2022

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt deux, le trois mars, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-cinq février, se sont réunis au Marché Couvert en respect des règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

#### Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. BARON, M. GAUDIN, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

#### Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à Mme CIRON

Mme BOURDAIS a donné procuration à M. BOISSEAU

M. KESKIN a donné procuration à Mme BOMBRAY

Mme LEGRAIS-OZBERK a donné procuration à M. GAUDIN

Préfecture de Loire-Atlantique



044-214400368-20220309-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-03-2022

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Le Maire,  
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX  
T. 02.40.28.16.04 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>  
e-mail : [mairie@ville-chateaubriant.fr](mailto:mairie@ville-chateaubriant.fr)